



Procès-Verbal de la réunion du secteur 4

OBJET

Réunion du secteur 4 – Le 14 avril 2018 à Trévoux (Ain)

Participants : MM. Jean-François JANNET (Ain), Guy POITEVIN (Allier), Gérard CAPELLO (Alpes), Claude LACOUR (Aude), Roger PRAT (Cantal), Edouard DELAMOTTE (Côte d'Azur), Jean-François VALLET (Drôme-Ardèche), Francis ANJOLRAS (Gard Lozère), Marc MARTINET (Grand Vaucluse), Denis ALLARD (Haute Savoie Pays de Gex), Jean-Claude PRINTANT (Hérault), Jacky RAYMOND (Isère), Thierry DELOLME (Loire), Michel GAU (Provence), André CHAMPEIL (Puy de Dôme), Claude MALLA (Pyrénées Orientales), Pascal PARENT (Lyon et Rhône), Didier ANSELME (Savoie).

Assistent : MM. Bernard BARBET, Charly CHERBLANC.

Excusés : MM. TOUCHET Marc (Président ANPDF), Raymond FOURNEL (Haute Loire), Michel MUFFAT JOLY (Isère), Patrick FERRERES (délégation Lozère), Pierre GUIBERT (Var).

Membres honoraires excusés : ANDREU Jacques, BORGHINI Eric, DUNAND André, HERBERT Bernard, MAILHOT Claude, MILVAQUE Jean Claude, NOLORGUES Vincent.

La séance est ouverte par MM. Marc PECHOUX, Maire de Trévoux, et Jean François JANNET, Président du District d'accueil. Ils souhaitent la bienvenue à l'ensemble des congressistes.

M. Gérard CAPELLO salue les présents et rappelle l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2017 A SALERS

M. ANSELME précise que le compte rendu ne reflète pas l'unanimité concernant la présence des membres honoraires, ce problème avait été soulevé par MM. MILVAQUE et DUNAND et non par lui. Il fera parvenir un rectificatif.

M. DELAMOTTE exprime tout son ressentiment dans cette affaire. Il rappelle la définition du mot « honoraire » et précise qu'ils sont accueillis avec plaisir aux différentes réunions mais n'ont pas la possibilité de s'exprimer ni de voter. Il fera parvenir un rectificatif.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents en tenant compte des remarques ci-dessus et de la décision ci-dessous.

2. LES HONORAIRES

M. PARENT souhaite connaître la position des autres secteurs.

Suite à la décision du Comité de Direction de l'ANPDF sur ce sujet, les membres du Secteur IV se positionnent sur le principe d'avoir un membre honoraire au plan national.

Après vote, il est décidé à la majorité que les membres honoraires seront invités aux différentes réunions du Secteur IV.



3. LE PRESIDENT DE DISTRICT DE DEMAIN

M. CAPELLO lit le compte rendu du Secteur III ayant traité ce sujet et plus particulièrement le point concernant l'indemnisation financière des présidents de district.

Après un long débat où chacun a pu donner son avis, il en ressort que :

- il est important que les présidents de district soient réunis en collège avec la présence du président de ligue et qu'ils pourront s'entourer de personnes compétentes ;
- pourquoi est-ce que seul le président de district percevrait une indemnité ?
- la charge de travail est lourde pour un président encore en activité professionnelle par rapport à un président à la retraite ;
- ce n'est pas tant « l'argent » qui manque à un président mais le temps ;
- le profil du président de demain va forcément changer ;
- si rémunération, est-ce que la FFF pourra financer tous les districts ?
- la question se pose sur les compétences des ligues de demain ainsi que sur celles des districts de demain d'où le rôle des présidents de district de demain.

M. PARENT rappelle la position de la FFF sur ce sujet, qu'une réflexion est en cours à la LFA et qu'il faudrait redéfinir le rôle de chacun.

M. LACOUR souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine AG de l'ANPDF.

Les membres se positionnent sur les points suivants :

- est-ce que le président de district de demain doit percevoir un salaire : contre à l'unanimité.
- est-ce que les présidents de ligue doivent être rémunérés par la FFF : contre à la majorité
- mise en place d'un collège des présidents dans chaque ligue : pour à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU SECTEUR

4.1. Part des licences reversées par la Ligue aux Districts (Daniel DURAND – Président District Côte d'Or)

Les membres du secteur IV ne comprennent pas la question et demande à l'ANPDF de faire une enquête auprès des 13 Ligues.

4.2. Evolution des CDFA (CTD / DAP ?) (Daniel DURAND – Président District Côte d'Or)

Les membres du secteur IV ne comprennent pas la question.

Il est rappelé que le « C » est le « C » de Conseiller et non pas de « Cadre » et que le CTD DAP reste rattaché à son District d'appartenance et des différentes missions qui lui sont confiées.

La DTN donne de mauvaises informations aux CTD DAP sur leur statut, il est souhaité qu'un rappel soit fait sur la dénomination du poste car la plupart ne sont pas cadres.

4.3. Le Fafa (Jean François JANNET – Président District Ain)

Il souhaite que les terrains classés 6 soient aidés comme ceux classés 5 car la modification du niveau de classement de l'installation n'est pas prévue au catalogue du Fafa.

En effet, les communes souhaitant bénéficier de l'aide du Fafa ne peuvent pas du fait du niveau de classement de leur installation ce qui est dommageable.

M. ANSELME informe qu'une nouvelle procédure devrait voir le jour prochainement et que le Président LE GRAET demande une réforme du Fafa auprès de la LFA.

Il rappelle les procédures et le fonctionnement du Fafa.



4.4. *Le statut des éducateurs sportifs. (Jean François JANNET...Président District Ain)*

Le District de l'Ain a embauché 2 éducateurs sportifs et souhaite leur reconnaissance tout comme les CTD DAP et les CTD PPF.

Il est dommage que ce poste d'éducateur sportif ne soit pas reconnu par la DTN alors qu'ils ont quasiment la même fiche de poste que celle de Conseiller Technique Départemental.

Cette problématique doit être retravaillée à la LFA.

La FFF devrait valider un nombre plus important de CTD DAP cependant tous les postes ne seront pas aidés financièrement.

4.5. *La demande d'une étude officielle sur les terrains synthétiques. (Jean François JANNET...Président District Ain)*

Pour donner suite à la diffusion d'une émission télévisée sur les méfaits sur la santé de la pratique sur des terrains synthétiques, une étude scientifique faite au Canada présente des résultats contraires ; de ce fait, des informations diverses ont circulé en France.

JF JANNET souhaite que la FFF demande aux ministères des sports et de la santé de rédiger un texte officiel pour diffusion aux clubs et aux propriétaires des terrains. Ceux-ci s'interrogent actuellement sur leur investissement dans la création ou la rénovation de ce type de terrain.

Le Docteur Gérard SAEZ a envoyé une information aux Districts, mais celle-ci demeure peu exploitable en l'état du fait de sa complexité.

4.6. *Informations de l'AE2F. (Jacky RAYMOND)*

M. RAYMOND présente la nouvelle grille des salaires qui sera effective au 1^{er} Juillet 2018.

Des réunions d'informations sont possibles dans les secteurs qui le souhaiteraient ; il est précisé que Séverine est à la disposition des présidents pour toutes informations.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'AE2F.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. *Claude MALLA (Pyrénées Orientales)*

Beaucoup d'enfants participent à des plateaux qui ont lieu le samedi matin sans qu'ils soient licenciés. Certains districts font des contrôles de licences inopinés et des amendes sont mises en cas d'infraction.

5.2. *Francis ANJOLRAS (Gard Lozère)*

CNDS : baisse des subventions et complexité du dossier.

Suite à l'annonce de la baisse de la subvention du CNDS, le CDOS du Gard a fait un courrier. Il en est de même avec le CDOS de l'Ain.

Il apparaît que la Ministre des Sports a prélevé 3 millions d'euros sur le CNDS pour l'organisation de la Journée Nationale du Sport !

Suite au courrier envoyé à tous les clubs par le Président LE GRAET concernant la dotation en ballons, il apparaît que le lien d'inscription communiqué ne fonctionne pas.

5.3. *Jean François JANNET (Ain)*

Quizz fédéral du Festival U13

Il apparaît que le quizz fourni par la FFF n'est pas adapté à tous les districts notamment concernant la non utilisation en cours de saison du carton vert mais obligatoire lors des finales régionales.



Certains Districts ont rencontré un problème de décompte de point avec le logiciel fédéral. Il demande à ce que ce Festival U13 soit revu car trop compliqué dans la partie sportive.

6. LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le District de Drôme Ardèche sera le prochain organisateur. Elle aura lieu les 5, 6 et 7 Octobre 2018 à Valence (Novotel).

La séance est levée à 12 H 40.